

Faites-moi lire, SVP!



PB-PP | BC 1757  
BELGIË - BELGIQUE

Courcelles 1  
N° d'agrégation : P 202127

# Nouvelles

## Mensuel de l'ASBL « Le Progrès »

(pas de parution en juillet) – Dépôt : 6180 Courcelles  
Publication réalisée avec l'aide de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Éditeur responsable : Robert Tangre  
**Rue Julien Lahaut, 11 – 6020 Dampremy**  
Tél. : 071 30 39 12  
Fax : 071 30 58 30  
E-mail : robert.tangre@gmail.com  
Banque : BE17 0682 0138 1121

## Nouvelles n° 246 – juin 2021

### Histoire

L'armée belge des partisans armé

Un danger insoupçonné

Le gaol-Keeper fait un faux pas

Soldats et paysans

La manifestation Tayenne

### Société.

Les crédits immobiliers en chute libre en 2020

Election des vices-présidents de la N-VA

Le marchand de sommeil condamné

### International

Les Palestiniens se battent pour leur vie

On en revient meurtri

Droit de grève droit humain



## HISTOIRE

### Un danger insoupçonné



Cette anecdote se situe au début du mois d'août 1944. L'Etat-Major des partisans était en liaison avec les chefs de l'A.S. opérant dans les Ardennes ainsi qu'avec une fraction des F.F.I. établie de l'autre côté de la frontière. On vit même les patriotes effectuer en commun quelques coups de mains en territoire français et les F.F.I. participer, en Belgique, à d'autres expéditions audacieuses.

Mais si les autorités supérieures étaient au courant de certaines choses, les hommes ne se connaissaient pas toujours entre eux. C'est ce qui valut à Baligand d'être jeté dans une aventure assez scabreuse. Le partisan et sa secrétaire revenaient d'une tournée dans le secteur Marche-Rochefort. Tous les deux pédalaient allègrement en direction de Ciney. La route était libre, la température clémente. La journée avait été bonne, la mission s'était accomplie dans l'ordre et le couple avait plutôt l'air de paisibles excursionnistes.

Brusquement six hommes armés de mitraillettes surgirent d'un fourré et barrèrent la route. On était aux approches d'Haversin. Tout d'abord interloqués, Baligand et sa secrétaire s'arrêtèrent mais ils sourirent aussitôt car ils venaient de reconnaître le badge caractéristique de l'A.S. Les nouveaux venus ne paraissaient pas enclins à la plaisanterie.

- « Vos papiers ! »

Baligand et la jeune fille s'exécutèrent de bonne grâce.

- « ... de Bruxelles ? Que faites-vous dans le pays,

questionna celui qui semblait être le chef du petit groupe. »

Baligand, les yeux dans les yeux, répondit franchement : « La même chose que vous. »

La réponse ne démonta pas le maquisard qui poursuivit : « On va voir. Levez les bras ! »

Débordant de confiance, Baligand obtempéra.

- « Fouillez-le ! »

A cet ordre, notre partisan frémit. Il venait de penser à la carte de recruteur rexiste. Trop tard. L'homme de l'A.S. la parcourait déjà des yeux. Un éclat de rire haineux traduisit les sentiments du patriote induit en erreur.

- « Nous en tenons un. Et il est de choix ! »

Les six maquisards jubilaient. Baligand n'en menait pas large. Les doigts sur la détente, un homme avait l'air pressé d'en finir. Et ces canons de mitraillettes s n'avaient rien de rassurant. Une seconde d'énervement, un emballement prématuré et c'était la fin lamentable au bord du fossé, sous les balles d'un patriote de bonne foi.

- « Qui est cette fille ? »

Répondant avec calme, Baligand présenta sa secrétaire et gagna du temps mais son interlocuteur précipita les choses.

-« Nous ne pouvons pas nous occuper d'elle pour le moment mais en ce qui vous concerne, la preuve est flagrante. Venez avec nous ! »

Notre ami comprit que son destin se jouait. Entrer sous-bois, c'est courir à un jugement sommaire, à un lieu d'exécution qui aurait épargné à l'A.S. la peine de transporter un cadavre.

S'armant de toute sa volonté, Baligand fit impression sur les maquisards par son calme imperturbable. Il les invita à la raison :

-« Voyons, ne vous énervez pas. Ecoutez-moi deux minutes...

- Toute discussion me paraît inutile. Ce papier nous renseigne clairement sur votre activité.

- Je n'ai pas de carte de travail. Ce document est mon seul sauf-conduit. Il m'est absolument nécessaire pour remplir ma mission qui m'entraîne dans tout le pays situé entre Liège, Arlon et Bruxelles.

-Prouvez-le, je ne demande qu'à vous croire. »



La secrétaire atterrée se souvint tout à coup : « Dans le cadre de mon vélo ! » Il fallut enlever la selle. Dans le tube, un rouleau de papier était logé. Fébrilement, on déroula les feuillets. Il y avait là des documents relatifs à l'établissement d'un nouveau camp, le bilan des actions exécutées au cours du mois précédent, un relevé de l'armement et des indications en anglais concernant les mesures à prendre à l'occasion d'un parachutage. Ces papiers eurent l'heur de convaincre le chef des maquisards.

Cordialement, il tendit la main au partisan. Tous bavardèrent gaiement tout en permettant le vélo en ordre de marche. Ils oubliaient déjà qu'ils venaient de frôler une sanglante méprise. Les deux chefs se promirent de reprendre contact et prirent rendez-vous à cet effet.

Ainsi s'acheva, dans une ambiance symbolique, une aventure qui avait failli devenir tragique.

### **Le goal-keeper fait un faux pas.**

Connaissez -vous Van Lierde, le fameux goal keeper de Grammont ? Oui ? Et le même devenu traître-gestapiste ? Non ? Eh bien, voici son portrait : passé au service de l'ennemi, Van Lierde battait tous les records quant aux dénonciations et aussi dans la chasse aux patriotes. Ses victimes ne se comptaient plus : l'individu était la terreur de la région et l'ennemi juré des P.A. du Corps 021 qui, durant des mois, essayèrent de mettre fin à son activité.

Très adroit, furetant partout, disposant de tous les moyens et foulant aux pieds pudeur et honnêteté, le bandit se croyait invulnérable. Tout d'abord, il était bien protégé et quand par hasard, on le rencontrait seul, c'était toujours mains enfoncées dans ses poches d'où saillaient deux revolvers et, dans un endroit très animé, il était impossible de le prendre

par surprise, impossible de l'approcher. Le viser à distance, c'était risquer de le manquer, d'exciter sa colère contre d'innocentes victimes. On en était presque arrivé à se défier de lui sans espérer pouvoir jamais l'atteindre.

Ceci dit, portons-nous sur le tramway qui assure le service entre Lessines et Flobecq. C'était dans la deuxième quinzaine d'avril 1944, la saison du plantage des pommes de terre. Les plants étaient très rares. Aussi, Léna, une jeune fille de Lessines, était-elle tout heureuse d'en porter quelques kilos à une sienne parente habitant Flobecq. Mais le sac manœuvré maladroitement et un peu brutalement se déchira et les précieux tubercules roulèrent sur la plate-forme du tramway. Un grand jeune homme, jusqu'alors impassible, s'approcha avec complaisance pour lui venir en aide.

Quand on est si aimable, on mérite bien quelques remerciements. La conversation était amorcée, les deux jeunes gens n'avaient garde de l'interrompre. Léna était jolie, le jeune homme pas mal du tout et ... sympathique. Au terminus à Flobecq, on se souhaita au revoir. Cela se produisit comme par hasard. Les trams ne sont pas très nombreux sur cette ligne et nos deux gentils voyageurs se retrouvèrent à l'heure du retour.

Ils bavardaient gaiement comme de vieilles connaissances et pourtant, ils ne savaient rien l'un de l'autre. Quel pouvait être le nom d'une si jolie fille ? L'homme se risqua à le lui demander. Elle répondit avec espièglerie : « Vous êtes bien curieux. Que diriez-vous si je vous posais la même question ? »

La conversation tournait au flirt et le charmeur répondit avec empressement : « Qu'à cela ne tienne. Je m'appelle Van Lierde. Mon nom doit vous dire quelque chose... »

Ahurie, la jeune fille murmura :

- « Comment ! C'est vous qui ... »

- N'exagérons rien Mademoiselle. Je suis un bon Belge. Je n'en veux pas aux réfractaires. Voici des lettres prouvant que je leur viens en aide à l'occasion.

- Pourtant ...

- Oui mais je ne vise que les terroristes. Ceux-là, il faut les réduire. »

Léna s'était remise du choc. Comment ! C'était là le fameux Van Lierde, l'insaisissable acharné des partisans, de ses amis à elle car il faut dire que Léna faisait partie du corps de la région Tournai-Ath.

Maîtrisant ses sentiments, elle feignit se désinté-



resser de l'opinion et des actes de Van Lierde. La conversation reprit son cours d'amabilité puis glissa sur les préoccupations quotidiennes : « Comment, mademoiselle, vous manquez de beurre ? Si vous le désirez, je peux vous en procurer. »

Rendez-vous fut pris pour le lendemain et les deux jeunes gens se quittèrent mus par des sentiments différents : lui, dévorait des yeux celle en qui il voyait une conquête facile ; elle, était en proie à l'indécision. Que faire ? Avertir ses chefs ? Et si Van Lierde ne venait pas au rendez-vous ? S'il l'avait oubliée dès le lendemain ? On se moquerait d'elle, de sa prétention. Mieux valait attendre.

Le gestapiste amoureux fut exact et tint parole : il apporta un kilo de beurre frais. Mais le généreux donateur se montra de plus en plus pressé. En échange de sa prodigalité, il ne demandait que la faveur d'une petite promenade dans les champs. Vous connaissez la rengaine, n'est-ce pas ? L'air pur ...le chant des oiseaux ...les fleurs, toute la poésie d'un amoureux transi. Elle y consentit sans rougir, cependant comme le veut le refrain ...

Ils se revirent le surlendemain dans le petit chemin vert qui coupe la plaine, immense damier de prés renaissants et de terres fraîchement emblavée. Mais Léna avait fait part à ses chefs de l'in vraisemblable rencontre. On lui avait ordonné de ne pas manquer son rendez-vous et de laisser les choses suivre son cours.

Van Lierde jubilait. Jusqu'alors Léna avait répondu à toutes ses propositions. Il croyait pouvoir arriver à ses fins. La fièvre du désir bouleversait le traître. Ses instincts de mâle étaient peut-être les seuls qu'il ne pouvait trahir.

L'homme s'enhardit, prit le bras de sa compagne. Il l'emmenait plus loin, là-bas vers les grands saules. Penché vers elle, lui murmurait de mots prometteurs. Il ne vit pas les deux cyclistes qui, tout à coup, mirent pied à terre.

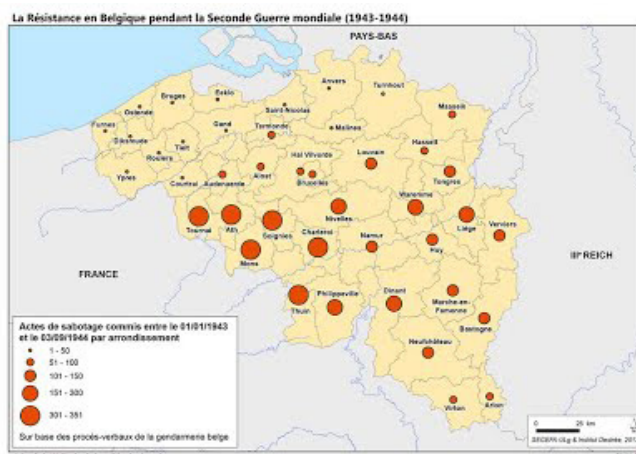
Le rève s'acheva dans un claquement de révolver. Effrayés, les paysans abandonnaient le travail et quittèrent précipitamment les champs. Léna prit le large, cependant qu'un justicier vidait son chargeur dans la tête du bandit.

Avant de s'en aller, les partisans fouillèrent le traître. Il n'avait pas d'armes Mais parmi ses papiers figurait une liste de deux cents personnes dont quinze partisans et le plan de la Cavée à Lessines où les patriotes avaient établi un dépôt. Mais là, les boches seraient arrivés trop tard car le matériel avait été enlevé quelques jours auparavant.

Le document ne constituait donc qu'une preuve sup-

plémentaire de la trahison de Van Lierde à qui un sentiment humain venait d'être fatal ...

### Soldats et paysans



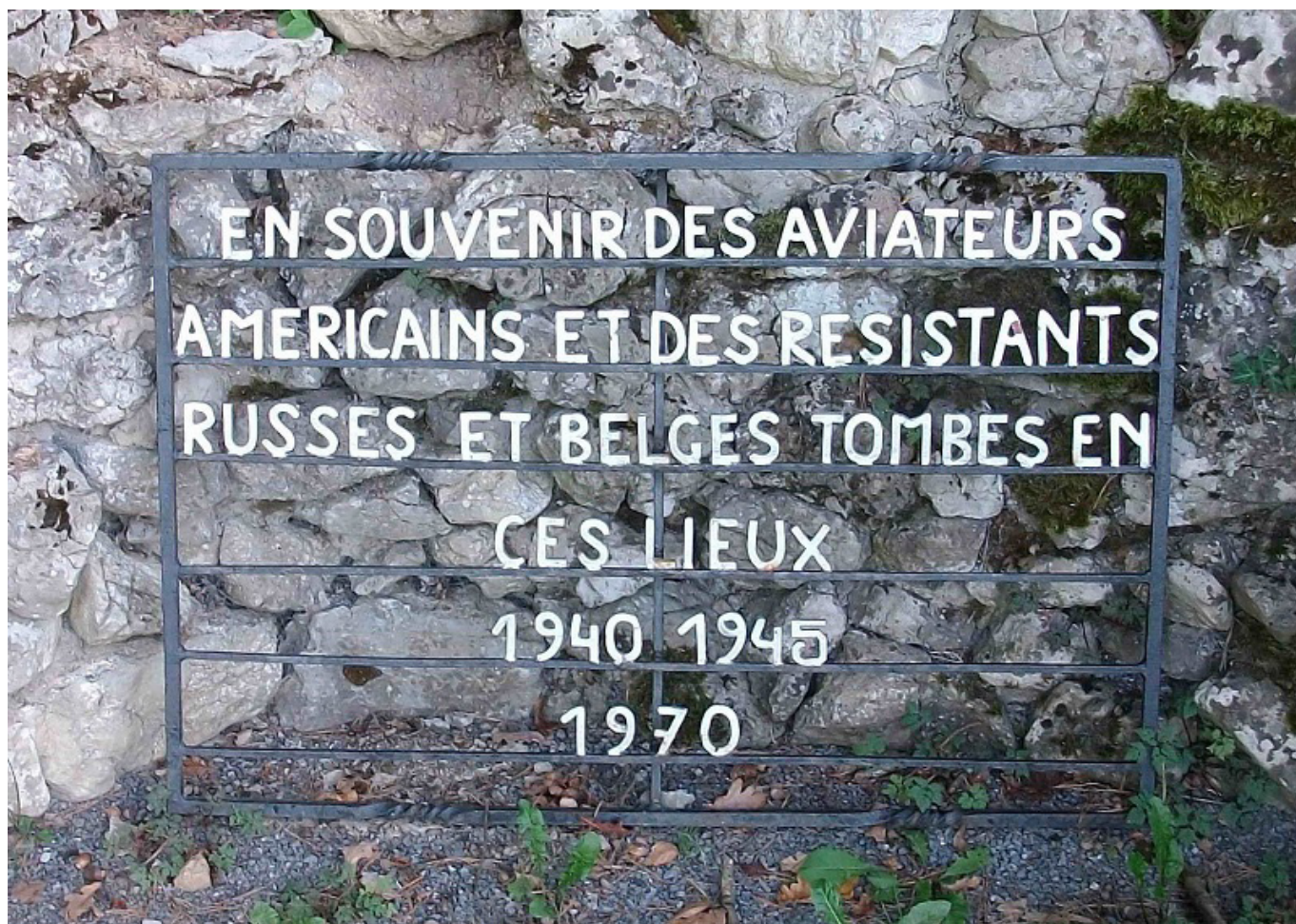
Vers le 15 avril 1944, V ... dont la tête était mise à prix regagna le maquis ardennais où son frère René, adjoint au commandant provincial M ... l'attendait. V... prit la tête du secteur "armement et matériel" pour le sud du pays. Un mois plus tard, il remplaça T ..., organisateur du Mouvement de Défense Paysanne et mit sur pied de nombreux groupes de combat et diffusa les journaux clandestins "Le Paysan" et "Le Paysan Ardennais."

Bientôt repris par la nostalgie du combat, le P.A. passe avec tous ses fermiers au Régiment ouest ardennais :

- Dynamitage de la maison du traître Istace, bourgmestre de Bièvre et agent de la Gestapo, condamné à mort après la libération par le Conseil de guerre de Dinant.
- Réception de parachutages et établissements de dépôts.
- Sabotage et dynamitage de voies ferrées, de ponts, d'usines,...
- Installation de maquis, création d'un camp pour prisonniers russes évadés (à Alle sur Semois).
- Attaques de voitures de la Gestapo et de détachements allemands.

En même temps, le groupe continuait son activité paysanne. De mauvais contrôleurs de la C.N.A.A. furent châtiés. On vit brûler les locaux de la corporation du canton de Neufchâteau. Les Incendies de wagons de paille, de lin, de colza, de foin destinés à La Werhmacht ne se comptaient pas.

Les marchés au bétail de Paliseul, de Neufchâteau



*Monument en hommage aux résistants de Han-sur-Lesse.*

et autres lieux furent bouleversés, entravés. On vit même des groupes de cultivateurs et de P.A. masqués surgir des bois, intercepter le bétail acheminé vers les marches précités et forcer les vendeurs à rentrer chez eux. La remonte des chevaux de Neuchâteau fut mise dans l'impossibilité de satisfaire aux besoins de l'ennemi. On assista à la destruction de stocks de charbon de bois et au dynamitage des usines de la Vierre à Bertrix. Cet établissement fabriquait de l'alcool et des acetates si nécessaires aux Allemands. Tous ces exemples se multiplient à l'infini.

On doit dire aussi, à l'honneur des paysans ardennais que, grâce à leur aide et à leur hospitalité, des milliers d'hommes: réfractaires, illégaux, parachutistes alliés et prisonniers évadés y trouvèrent la force et les moyens de continuer la lutte. Et on sait maintenant ce que fut cette lutte, sous le couvert des riantes forêts ardennaises.

Nous avons parlé récemment du Groupe mobile des P.A. René V... frère de Désiré, en forma la brigade de choc. Voici brièvement relatées quelques actions accomplies par cette unité d'élite:

- Attaque d'une voiture de la Gestapo à Grupont (Bure). Quatre Allemands tués, un partisan blessé.
- Attaque d'un camion O.T. à Sourd'Ave près de Wellin. Le soldat de garde fut fait prisonnier et le camion de 5 T incendié.
- Exécution du traître Gilles à Hotton
- Exécution des frères Delseur de Bourcy dans les bois du même nom.
- Attaque du château de Lavaux-Sainte-Anne occupé par des gendarmes rexistes.
- Coopération au sabotage du pont de Marche.
- Enlèvement, jugement et exécution du gestapiste Raymond Collin.
- Attaque d'un side-car sur la route Bastogne-Arlon: deux Allemands tués, un blessé.
- Attaque d'un camion allemand aux environs de Resteigne. Résultat: sept Allemands tués, plusieurs blessés. Butin: 350 kilos de dynamite et matériel divers. Camion incendié.
- Attaque d'une voiture blindé de nouveau sur la route Bastogne-Arlon. Un Allemand tué, un prison-



nier. Butin: une mitrailleuse légère, une mitraillette, un pistolet et quantité de munitions.

-Attaque du block de Miroir occupé par deux Allemands: un tué, un prisonnier. Butin: deux carabines.

-Déplacement de Han-sur-Lesse à Givet pour prendre possession d'une mitrailleuse.

-Rencontre avec une patrouille allemande de 18 hommes à Libin. Résultat: cinq tués et plusieurs blessés du côté allemand. De notre côté: cinq blessés dont deux grièvement. Le commandant René reçoit une balle dans l'épaule droite.

-Confiscation d'un fusil et d'un revolver chez le bourgmestre de Volainville.

-Ordre donné aux populations des environs de Bastogne de reblayer les tranchées creusées sous la direction des Allemands sur les territoires de Bastogne, Remouchampagne, Renouville, ...

-Rude engagement lors de l'attaque du camp de Han-sur-Lesse par les cosaques embrigadés dans la Wehrmacht. Cinq P.A. tués et deux prisonniers. Plusieurs cosaques tués.

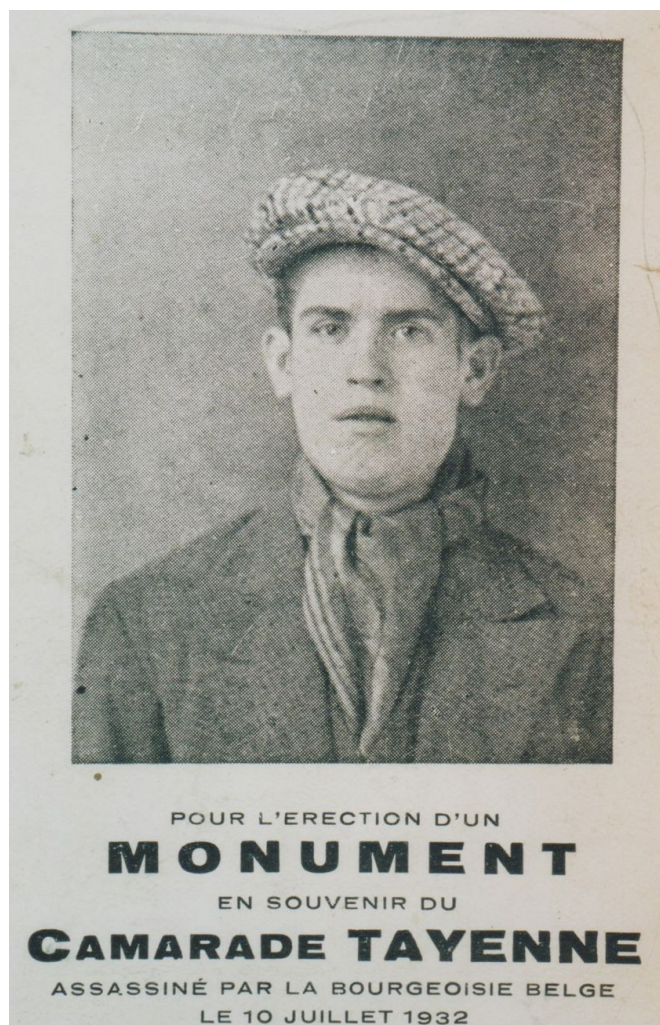
En outre la brigade de choc prêta son appui à d'autres compagnies de P.A. au cours de nombreuses expéditions dangereuses.

### La Manifestation Tayenne

A la fin des années vingt, les charbonnages en Belgique représentaient le deuxième secteur industriel du pays, juste après la métallurgie. Avant la grande crise, le prix du charbon chuta et les stocks s'accumulèrent. Entre juillet 1930 et mars 1932, les revenus des mineurs diminuent de 29 %, alors que les loyers restent inchangés, et que le pain augmente. Aux réductions de salaire s'ajoutaient le chômage partiel et les licenciements. Le nombre de sans-emploi passe de 181.000 en décembre 1930 à 326.000 en 1932, sans compter 200.000 chômeurs non indemnisés !

Le 17 mai 1932, les patrons charbonniers borains annoncèrent une diminution de salaire de 5 %. Le 30 mai, la grève démarra spontanément au charbonnage du Grand Trait et les autres fosses firent de même les jours suivants. Achille Delattre, secrétaire national (socialiste) de la Centrale des Mineurs, tempérait en demandant aux mineurs "de ne pas se laisser entraîner par des agitateurs". Mais quand la baisse des salaires devint effective le 19 juin, 10.000 mineurs de Wasmes et de Hornu partent en grève.

Dès le 1er juillet, tout le Borinage était à l'arrêt et on assista aux premières manifestations de femmes.



Le 5 juillet, 35.000 manifestants défilent à Mons. Le 6 juillet, des grévistes partent à vélo vers le bassin du Centre pour y faire débrayer les charbonnages et les usines. Les métallurgistes et les travailleurs des transports se joignent au mouvement : plus de 150.000 ouvriers étaient en grève.

Au cours des années vingt, les militants révolutionnaires exclus des syndicats pour leurs opinions politiques avaient formé la Centrale révolutionnaire des Mineurs (CMR), liée au Parti Communiste. Ils avaient pris la tête du mouvement alors que les chefs socialistes prêchaient le calme. La gendarmerie charge les cortèges de grévistes, sabre au clair. Des manifestants sont blessés et des barricades érigées.

Des mineurs incendient le château d'un directeur à Dampremy. Le gouverneur du Hainaut interdit les rassemblements de plus de cinq personnes. Le ministre de l'Intérieur décrète l'état de siège dans les régions minières et envoie 2.500 gendarmes, des militaires et même des automitrailleuses quadriller les corons. Le dimanche 10 juillet la gendarmerie dispersa une manifestation à Roux et tua un ouvrier, Louis Tayenne. La sûreté générale arrêta Julien Lahaut, secrétaire de la CMR ainsi qu'une série d'autres dirigeants du PCB, accusés de complot. Le

Secours Rouge et d'autres organisations sont interdits.

A partir du mardi 12 juillet les gendarmes reprisent possession de la rue. Les manifestations de Gilly et de Châtelineau, les dernières dans le Hainaut, furent réprimées et les gendarmes pénétrèrent à cheval dans les Maisons du Peuple. Du 11 au 13 juillet près de 300 arrestations furent opérées. Le 14, au Congrès de la Centrale des mineurs socialistes, la base refusa l'accord proposé par la direction. Cela n'empêcha par les dirigeants socialistes d'appeler à la reprise du travail dès le lundi matin, présentant comme une victoire de vagues promesses patronales. Le 18 les verriers et les métallos reprisent le travail.

Seuls les mineurs du Hainaut continuaient la grève. Le 7 septembre, ils gagnent une hausse de 1% des salaires, la révision des bas salaires, et le ré-embauçage. Les mineurs, isolés et trahis, mettent fin à la grève à la mi-septembre. De nombreux ouvriers, ulcérés par les trahisons successives des socialistes, rejoignent un PCB qui, jusque-là groupusculaire, allait dès lors prendre un caractère ouvrier de masse. L'histoire de cette grève est le sujet d'un film muet, *Misère au Borinage* (1934, voir ici sur youtube), réalisé par Henri Storck et Joris Ivens. Ce documentaire social, réalisé dans une semi-clandestinité, est devenu aujourd'hui une référence cinématographique et historique incontournable. Moins connu est le documentaire *Manifestation pour Tayenne* – l'ouvrier abattu par la gendarmerie lors de ces grèves. Tourné en 16mm, en 1933 par Van Ommeslaeghe et Jean Fonteyne, qui avaient participé à la réalisation de *Misère au Borinage*. *Manifestation pour Tayenne* est le premier documentaire social de l'histoire du cinéma. Il montre la manifestation organisée par le Secours Rouge pour le premier anniversaire de la mort de Louis Tayenne, d'abord sur les lieux du drame et puis au cimetière.

Extrait du site du Secours Rouge

## SOCIÉTÉ

### Les crédits immobiliers en chute libre en 2020

Le bilan dressé par BNP Paribas Fortis montre une forte baisse des crédits hypothécaires contractés en 2020. Mais, comparé à 2018, le tableau est plus nuancé.

Partons d'abord des chiffres qui rassurent dans ce bilan 2020 dressé par BNP Paribas Fortis. Le patrimoine immobilier des Belges reste un des piliers nationaux : il est évalué, selon la Banque nationale

de Belgique et l'Institut des comptes nationaux, à 1.570 milliards d'euros, soit trois fois le PIB.

En détaillant ce montant, on se rend compte que le Belge a surtout un lopin de terre dans le coffre puisque ce patrimoine se ventile en 970 milliards d'euros de valeur pour le foncier et 600 milliards – seulement – pour le bâti.

Les organismes bancaires ont octroyé pour 33,5 milliards d'euros de crédits hypothécaires en 2020.

Voilà pour les fondations du marché immobilier national sur lesquelles s'échafaude tout le reste, dont les financements octroyés.

### Une forte baisse à relativiser

En 2020, le montant total des crédits hypothécaires contractés a atteint 33,5 milliards d'euros. C'est, tous types de prêts hypothécaires confondus, 20% de moins qu'un an auparavant, selon l'organisme bancaire leader du marché. Mais ceux contractés pour un achat immobilier pur ont chuté de 27%, selon la Fédération royale du notariat, qui alignait ses chiffres annuels cette semaine également.

Si l'on jette un regard dans le rétroviseur, cette chute brutale doit être relativisée par rapport à l'année 2018, puisque la baisse du montant total n'est

**Annonces**  
PP. 8-16  
Et en ligne sur  
[www.logic-immo.be](http://www.logic-immo.be)

**Salon**  
PP. 6-7  
À deux mois du Mipim de Cannes,  
le pavillon belge manque d'exposants.

**Marché**  
P. 7  
La plus grande maison passive certifiée  
au monde est située en province de Liège.

**Libre Immo**  
Supplément à La Libre Belgique - N°1 - Semaine du 9 au 15 janvier 2020

**Portrait**  
P. 2  
Joris Verhiest a signé  
toute sa carrière chez  
le fabricant de châssis  
en aluminium Sapa.



**EMPRUNTEURS :  
avoir ou ne pas avoir  
de fonds propres**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier, les banques sont censées être moins laxistes en matière d'apport personnel. Ce qui ne veut pas dire qu'il ne sera désormais plus possible d'emprunter sans fonds propres. Mais à des taux moins attractifs.

pp. 4 et 5



alors plus que de 1%.

Si l'on compare à 2018, année plus traditionnelle, la hausse d'activité est de 6,5% par rapport aux 341.170 transactions recensées alors.

### Des taux plancher

Les taux d'intérêts pour ces prêts, toutes durées confondues, sont pourtant restés au plancher, y compris pour ceux à taux fixe sur plus de 10 ans, les plus courants (90%). Alors pourquoi cette chute brutale ? Il y a bien eu, en Flandre, la chronique d'une mort longuement annoncée du «woonbonus», fin 2019. Il y a également eu les effets négatifs cumulés de la pandémie, des confinements et de leurs impacts sur les visites et les études notariales.

Mais le nombre total des transactions immobilières calculées selon des estimations croisées des notaires et de BNP Paribas Fortis s'est arrêté, fin 2020, à 363.500 achats ou échanges, contre 373.500 un an plus tôt. C'est, malgré plusieurs mois chaotiques, à peine 3% de moins. On reste loin des 27% annoncés ailleurs. En revanche, si l'on compare à 2018, année plus traditionnelle, la hausse d'activité est de 6,5% par rapport aux 341.170 transactions recensées alors.

### Les types de prêts à l'heure du confinement

Le montant moyen emprunté pour l'achat d'une habitation culmine à 211.200 euros (74% du montant total en moyenne), auxquels il faut, bien sûr, ajouter la quotité personnelle de 26% pour connaître le montant total moyen des achats. C'est une hausse de 8% en deux ans.

En mensualités, le montant moyen à rembourser atteint 814 euros.



La durée moyenne de remboursement atteint 223 mois, ou près de 19 ans, prolongés, pour quelque 45.500 emprunteurs en difficulté, d'un moratoire variable consenti entre avril et décembre 2020, dont il ne reste déjà plus pour l'instant que 10% en souffrance.

En mensualités, le montant moyen à rembourser atteint 814 euros. «Quant aux normes de quotité de référence conseillées par la BNB, elles n'ont qu'un impact mineur sur notre portefeuille et les crédits accordés en 2020, étant donné que notre politique de crédit se rapproche depuis longtemps de ces normes. La quotité moyenne des emprunteurs à la souscription du contrat est de 73%, contre 76% l'an dernier, soit en dessous des 80%, le standard sur le marché», précise Marc Delforge, le responsable des crédits chez BNP Paribas Fortis. Voilà pour les principaux repères financiers balisant l'année écoulée.

### Les jeunes ont moins emprunté

Autre donnée stratégique tirée de l'analyse des crédits hypothécaires octroyés l'an dernier : le profil changeant des contractants. Si l'âge moyen de l'emprunteur est actuellement de 40 ans, le nombre des moins de 30 ans à avoir contracté ou s'être vu octroyer un crédit hypothécaire a baissé de 30% en un an. Cette génération semble, comme pour la voiture, snober de plus en plus l'acquisition d'un toit bien à soi et la notion de propriété comme priorité de vie. On peut cependant se demander si la proportion de prêts accordés aux primo-acquéreurs n'a pas été en partie freinée par les banquiers également.

«Nous pensons que cette situation est exceptionnelle», rétorque Marc Delforge. «En effet, avec la suppression du 'woonbonus' en Flandre (prime à l'acquisition), certains jeunes ont anticipé leur achat en 2019. Le dernier mois de l'année 2019, près d'un tiers des dossiers étaient destinés aux jeunes de moins de 30 ans. Ensuite, un des effets de la pandémie est que les achats ont souvent été reportés tandis que l'incertitude économique a peut-être pesé sur les ambitions d'être propriétaire. Mais nous pensons que cette tendance va s'inverser et que les primo-acquéreurs reprendront une part plus importante en 2021 et dans les années qui suivent.»

### Hausse chez les plus de 55 ans et les célibataires

A contrario, 10% du total des prêts accordés l'ont été aux plus de 55 ans l'an dernier. Une proportion qui augmente plus rapidement que l'espérance de vie, puisqu'elle a bondi de 12% en un an. Selon Marc Delforge, les babyboomers (nés entre 1943 et 1960) ont activement profité des taux bas et de l'immobilier comme valeur refuge durant cette année particulièrement déstabilisante.





Moins d'un contractant sur cinq est aujourd'hui maître d'ouvrage de sa future habitation neuve.

Enfin, troisième profil d'emprunteur qui sort du lot : les célibataires et les familles monoparentales. 30% des crédits hypothécaires signés les concernent, soit une hausse de 7% sur un an.

On notera aussi que la part de crédits contractés pour financer son propre projet de construction ne cesse de fondre, sauf chez les plus de 55 ans. Globalement, moins d'un contractant sur cinq est aujourd'hui maître d'ouvrage de sa future habitation neuve. Mais chez les moins de 30 ans, on note une montée en flèche des crédits couplant achat et rénovation (+30% sur un an) - voire achat du terrain seul dans un premier temps - au détriment de l'achat pur et simple (-16%).

Enfin, en se défendant de tout «greenwashing», Marc Delforge pointe qu'un crédit à la rénovation sur trois a été estampillé «prêt vert» en 2020. Il a bénéficié, à ce titre, d'un taux préférentiel moyennant renforcement de l'efficacité énergétique du bâtiment visé.

**Philippe Coulée**

**Extrait de l'Echo.**

## Élection des vice-présidents de la N-VA : une défaite pour trois autres partis flamands

La veille de son anniversaire, Theo Francken a dû mordre la poussière dans la lutte pour la vice-présidence de son parti. Si cette élection a suscité un intérêt particulier, c'est moins pour la vice-présidence en soi - qui connaît les vice-présidents des autres partis ? - que pour connaître le cap que suivra la N-VA à l'avenir. Plus de deux cents membres du parti, toutes catégories confondues, ont eu l'occasion d'exprimer leur préférence. La fumée blanche est sortie de la cheminée, annonçant deux victoires et quatre défaites.

### Un cap centriste

En élisant Valerie Van Peel et Lorin Parys, la base du parti a opté pour un cap plutôt centriste, modéré et social. Les nouveaux vice-présidents seront désormais consultés par De Wever au sein du cercle étroit qui gère le quotidien de la N-VA. Pour Theo Francken, la défaite est difficile à avaler. Ce qui lui est reproché, plus encore que l'affaire Kucam, c'est l'isolement du parti à la suite de la sortie du gouvernement Michel pour un pacte sur la migration qui n'a pourtant aucun impact. Quant aux autres candidats



malheureux, ils ont pu se délecter de quelques jours d'exposition médiatique exceptionnelle. Les trois autres perdants, c'est dans le paysage des partis flamands qu'il faut les chercher : le Vlaams Belang, l'Open VLD et le CD&V.

### **Nouveau verrou pour le Vlaams Belang**

La défaite de Francken est une mauvaise nouvelle pour le Vlaams Belang. Après avoir opté pour une ligne dure en termes de migration, la N-VA a perdu les élections au bénéfice du parti de Van Grieken. De Wever s'est donc senti forcé, sous la pression du clan Francken, de négocier une éventuelle coalition avec le Vlaams Belang. À cet égard, il importe de se remettre en mémoire la réaction de De Wever il y a quelques semaines dans l'hebdomadaire Humo : le président de la N-VA y a affirmé qu'il préférerait arrêter la politique que de s'allier avec le Vlaams Belang. Ces propos furent d'ailleurs rapidement partagés sur Twitter par le vice-président Lorin Parys. Avec la défaite de Francken, le Vlaams Belang voit apparaître un nouveau verrou sur la porte qui mène au pouvoir.

### **Un deuxième souffle ?**

Les deux autres perdants sont l'Open VLD et le CD&V, deux partis qui, après avoir marché pendant des années dans le sillage de la N-VA, viennent de choisir leur propre voie en se lançant dans la coalition Vivaldi, sans parvenir à capitaliser sur ce nouveau cap. On dirait bien que c'est le Sp.a de Conner Rousseau qui empochera toute la mise. En choisissant Valerie Van Peel et Lorin Parys, la N-VA attaque au centre du spectre politique. Les nationalistes flamands se sont rendu compte qu'attaquer sur le flanc droit revient à envoyer ses propres électeurs sur un TGV à destination du Vlaams Belang. Avec les bons leaders, une approche centriste donnera au parti davantage de chances de victoire. D'autant plus que cette stratégie affaiblirait deux partis indispensables à la formation d'une coalition. Deux partis par lesquels De Wever se sent trahi, de surcroît. Cette élection vice-prési-

dentielle constituerait-elle le deuxième souffle que recherche la N-VA depuis si longtemps ?

**Auteur Noel Slangen**  
**Traducteur Fabrice Claes**  
**Extrait du Laatste Nieuws**

## **Anne Morelli : «La mondialisation a permis à beaucoup de gens de relativiser l'importance de leur religion»**

De nombreuses recherches se sont penchées sur la naissance des diverses religions. Mais on se demande rarement ce qui se passe lorsqu'elles se terminent. Que deviennent, lorsqu'une religion disparaît, ses temples, ses prêtres, ses textes sacrés voire sa langue ? Qui sont les acteurs de ce processus ? Explications avec l'historienne Anne Morelli.

Anne Morelli, historienne, professeure honoraire de l'Université Libre de Bruxelles, a dirigé, avec Jeffrey Tyssens, l'ouvrage collectif Quand une religion se termine... Facteurs politiques et sociaux de la disparition des religions (EME Editions). Un ouvrage qui propose un panorama de ces questions, depuis la mort des religions antiques, jusqu'à l'effondrement du catholicisme en Europe occidentale qui s'opère sous nos yeux.

### **Où en est la sécularisation dans nos sociétés ?**



La sécularisation provoque encore bien des débats de nos jours. Séculier, du mot latin *seculum*, siècle, c'est rendre au siècle, au monde, lorsqu'il s'agit de faire passer des biens de l'Église dans le domaine public ou lorsqu'on soustrait à l'influence des insti-



tutions religieuses des fonctions ou des biens qui lui appartenaient.

«Si on pense qu'une religion, c'est un ensemble de croyances, mais aussi de rites, de traditions, nous sommes évidemment dans une situation, en Europe occidentale, où la religion a perdu beaucoup de son importance. Il y a ne fut-ce qu'un siècle, on naissait ici dans un monde qui était profondément catholique. Les rites de la vie étaient forcément les rites religieux. Aujourd'hui, ce n'est plus le cas : il y a des tas de domaines qui étaient d'influence religieuse qui sont devenus des domaines publics, complètement en dehors d'une appartenance religieuse particulière.»

### Les facteurs de la sécularisation

Cet ouvrage cherche à comprendre pourquoi une religion disparaît. «C'est une question qui nous interpelle beaucoup pour aujourd'hui. On pense en effet tous que nos options religieuses ou irreligieuses sont éternelles. Or toute construction culturelle humaine a un début, une période de triomphe et une fin.»

Les religions échapperaient-elles à cette loi universelle et seraient-elles immortelles ?

Les dogmes, pour pouvoir vivre, ont besoin que la population y adhère, explique Anne Morelli. En ce qui concerne le catholicisme actuel, par exemple, les dogmes du temps passé sont, pour la plupart des gens, périmés, qu'il s'agisse de la notion de virginité, de la Trinité, du Christ en corps et en sang dans la communion... Ces dogmes ont perdu leur sens aujourd'hui. Et c'est l'un des éléments de décadence d'une religion quand les dogmes ne sont plus compris ou ne suscitent plus l'adhésion.

Pour Anne Morelli, la mondialisation a permis à beaucoup de gens de relativiser l'importance de leur religion. Autrefois, dans son village, on ne connaissait que des gens qui étaient des mêmes croyances et des mêmes pratiques religieuses que vous. La mondialisation permet de voir qu'il y a d'autres gens qui croient à d'autres choses et de se poser des questions sur sa propre religion.

### Langue et religion

L'ouvrage nous fait voyager notamment en Mésopotamie. La religion y disparaît-elle parce que l'écriture et la langue ne sont plus comprises ? Ou est-ce le contraire, comme la religion n'est plus dominante, il n'y a plus d'intérêt pour cette langue et cette écriture ?

Anne Morelli fait le parallèle avec d'autres situations. Les Juifs d'Alexandrie, à un certain moment,

ne comprennent plus l'hébreu et il faut alors faire une version de la Bible qui leur soit compréhensible. Chez nous, la majorité de la population ne comprenait pas la messe dite en latin. Il peut donc y avoir un lien entre langue et religion, mais il est difficile de savoir laquelle entraîne la disparition de l'autre.



### Que fait-on des temples du vaincu ?

A Rome, au début du 4e siècle, plusieurs religions coexistent. Il n'y a donc pas de problème pour que le christianisme s'implante, pour autant que la nouvelle religion observe les obligations politiques de rigueur. Mais il va y avoir concurrence, à l'intérieur de l'Empire romain, entre le christianisme et la religion de Mithra, avec de vraies campagnes de propagande contre cette dernière, accusée de cultes maléfiques et sanglants. Les temples des lieux de culte de Mithra seront détruits.

«On se pose toujours les mêmes questions pour toutes les fins de religions : que fait-on des temples du vaincu, de ses prêtres, de sa langue, de ses objets liturgiques, de ses croyances et de ses prières ? Il est intéressant de voir sur le temps long qu'il y a des réponses communes», observe Anne Morelli.

### Colonialisme et religion

Les colonisations ont provoqué la disparition des cultes des pays colonisés. Au Mexique, par exemple, colonisé par les Espagnols au 16e siècle, le christianisme s'installe dès le début. Une fin de la religion amérindienne est imposée de l'extérieur, avec violence. Pas de quartier pour les prêtres, les temples, les croyances, tout doit être éradiqué. C'est une conquête spirituelle.

Les colons sont convaincus de faire une bonne action en convertissant les autochtones, en les menant vers la 'vraie' religion. Ils confortent ainsi les visées colonialistes des pouvoirs politiques. Pour détruire les religions en place, ils vont détruire les idoles, vont pratiquer le baptême forcé. Les colonisés vont

changer de religion sous la pression physique, mais aussi pour avoir les faveurs de l'occupant et obtenir un poste plus intéressant.

Les églises chrétiennes se sont la plupart du temps installées sur des temples païens, que la population avait l'habitude de fréquenter. On a simplement changé le dieu qui habitait ce temple.

Mais les mêmes questions se posent : que sont devenus ces prêtres qui n'ont sans doute pas été exterminés jusqu'au dernier, que sont devenues ces croyances, qui se retrouvent encore dans un certain nombre de pratiques ? Quelle est la résistance face à l'éradication d'une religion, de la part des prêtres et des fidèles ? Le succès de cette éradication de la religion amérindienne semble en effet mitigé. Les fidèles, sous un christianisme extérieur, ont continué à pratiquer leur religion intérieure.

### Fascisme et religion

Le fascisme italien s'est servi de la religion catholique, tout en instaurant ses propres rites. C'est l'entente cordiale. Le rôle du pape Pie XII est déterminant, il préfère le fascisme au communisme, ce qui lui fera prendre parfois des positions très contestables. Dans certains cas, la religion négocie avec le pouvoir politique, pour continuer à exister.

Ce culte fasciste va être repris après la guerre par la démocratie chrétienne italienne au pouvoir, notamment dans son aspect nationalisme et colonialiste. Ce n'est que très récemment que l'on remet en question le colonialisme italien.

### La désacralisation des lieux de culte

Il faut se rappeler qu'avant le 19e siècle, les églises n'étaient pas forcément vouées uniquement au culte. On pouvait y faire des spectacles à caractère pieux. Il y a plus de trente ans, l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe s'est penchée sur la question des édifices religieux désaffectés. A l'époque, l'Eglise de Belgique ne se sentait pas concernée.

Aujourd'hui, des dizaines d'églises sont désaffectées



Le soutien de l'église catholique au pouvoir franquiste

chaque année. La pression est forte dans les communes pour désacraliser les lieux de culte non utilisés, car c'est la commune qui doit prendre en charge leur entretien, si la fabrique d'église est en déficit. Dans un premier temps, il peut être exigé de l'acheteur qu'il en fasse un centre culturel ou un home pour personnes âgées ; mais lorsque lui-même revend le bien, il n'y a aucune garantie que cela ne devienne pas un club ou une boîte de nuit...

### RTBF La Première

## Il roule en Bentley et loge ses locataires avec les cafards : le marchand de sommeil condamné

Ses seules possessions ? Une Bentley, quelques tableaux et, pour sa vie quotidienne, des pièces d'or... Frédéric d'Arès, propriétaire de près de 75 % de l'immeuble du 62 rue de Meaux, dans le 19e arrondissement de Paris, a invoqué une maladie pour esquiver les juges. Le tribunal correctionnel de Paris, durant trois jours d'audience, a néanmoins mis à jour un système des plus opaques. Il vient d'être condamné à 3 ans de prison avec mandat d'arrêt à son encontre et 50 000 € d'amende (mise à jour le 10 mars 2021).

### Récit.

«Je vivais dans 20 m<sup>2</sup>. Il y avait des moisissures partout, des champignons, des cafards, des souris. Sur les murs, il y avait des fissures et l'eau s'infiltrait», est venue témoigner, lundi 24 novembre, une jeune polonaise, devant la cour du tribunal correctionnel de Paris. La jeune femme fait partie des 22 victimes d'un marchand de sommeil dont le procès, d'une ampleur exceptionnelle, s'est tenu du 23 au 25 novembre. Sans papiers, familles étrangères parlant mal le français, vivant avec des revenus n'excédant pas le Smic... Tous ont vécu dans des conditions indignes, au 62 rue de Meaux, dans le 19e arrondissement de Paris.

Logé dans l'immeuble en 2012, un Polonais, une masse qui ne quitte pas sa doudoune bleue, raconte à la barre ce qui s'y passait : «Dans le logement d'à côté, il y avait un trou dans le plancher, on avait peur que le nôtre s'effondre. Une Ukrainienne payait 450 euros pour une pièce de 11 m<sup>2</sup>», où s'entassaient les quatre membres de sa famille, avec «l'eau qui coule chaque fois qu'il pleut» et «des fissures tellement grandes qu'on peut mettre la main dedans».





### Un incroyable système de poupées russes

Face aux victimes, le vide. Le principal prévenu, Frédéric d'Aris, propriétaire de près de 75 % de l'immeuble, a invoqué une maladie pour esquiver le tribunal. L'autre, Alix Boyard, un Russe à l'air d'un vieil homme débonnaire, passera son temps à dire qu'il ne sait rien. Quant aux deux sociétés officiellement propriétaires de l'immeuble, elles ne sont même pas représentées par un avocat. Il faut dire que c'est un incroyable système de poupées russes, opaque, qu'a dévoilé la juge, Madame Anne Bruslon, à la lecture de l'énorme dossier, fruit de plusieurs années d'enquête préliminaire. Les locataires attestent que Frédéric d'Aris est la personne en charge du 62 rue de Meaux. Il vient aux assemblées générales de la copropriété, s'occupe des loyers. Mais officiellement, il n'est pas propriétaire. «Quand j'ai commencé à travailler sur ce cas, on m'a parlé de Monsieur d'Aris et de deux SCI et là, j'ai tiré le fil. Dans ce dossier, dès qu'on cherche dans les papiers, on n'arrive pas à mettre la main sur le propriétaire», explique Sarah Coupechoux, chargée de mission pour la Fondation Abbé Pierre (FAP), qui a suivi l'immeuble à partir de 2014. «Il n'est pas dirigeant de droit, mais dirigeant de fait», résume à la barre maître Daoud, avocat de la FAP, qui s'est portée partie civile.

### Une société luxembourgeoise

Dans les registres, l'immeuble du 62 rue de Meaux appartient à deux SCI (société civile immobilière), qui figurent parmi les prévenus au titre de personnes morales. Celles-ci appartiennent en partie par le Groupe Renaissance SM, une société luxembourgeoise, dont Monsieur Boyard est le gérant. O y trouve aussi les noms de l'ancienne belle famille de Frédéric d'Aris. Les autres parts sont détenues par Ogan rental international, dont les membres sont, à quelques noms près, les mêmes que ceux du groupe Renaissance. À côté de ces deux SCI, apparaît une myriade de sociétés, toutes plus ou moins liées les unes aux autres. Une galaxie obscure, qui détient d'ailleurs d'autres immeubles, insalubres eux aussi,

donnant du fil à retordre à la justice. Face à l'un des prévenus, Alix Boyard, qui répète n'être au courant de rien, la juge Bruslon s'agace. «C'est compliqué? Si c'est compliqué pour vous, ça l'a été pour nous!» Un dandy insaisissable

Frédéric D'Aris n'est pas seulement absent. Il nie tout en bloc. «Je ne suis pas propriétaire, ni directement ni indirectement», a-t-il expliqué lors de son audition - sa seule prise de parole dans cette affaire - dont la juge a fait la lecture intégrale à la barre. Aux enquêteurs, il a expliqué avoir revendu tous ses appartements pour payer ses impôts et n'être intervenu rue de Meaux qu'à la demande de son beau-père. Ce dandy, qui avait estimé en 2001 dans une émission télévisée que compter l'argent était «un signe de pauvreté», déclare n'avoir ni revenus, ni compte en banque. Ses seules possessions? Une Bentley, quelques tableaux et pour sa vie quotidienne, des pièces d'or dont il a hérité ainsi que l'aide de sa famille. Insaisissable, vivant entre Londres, Bruxelles et Paris où il a de multiples adresses, l'homme est bien connu de la justice. «Il a neuf mentions au casier judiciaire», rappelle la juge, notamment pour violation de domicile avec contraintes, soustraction aux impôts, escroquerie, extorsion, menace, et, déjà, «soumission de personne vulnérables, dont un mineur, à des conditions d'hébergement indigne». Il est même déjà passé par la case prison. Mais tout cela ne l'empêche pas, lors de son audition, d'accuser les locataires d'avoir refusé les travaux et de s'être volontairement entassés pour obtenir un logement. Ni d'avoir continué ses petites affaires.

### Son nom figurait sur le tampon

Profil bas, accent russe à couper au couteau, Alix Boyard a, lui, accepté de répondre à la justice. Sa ligne de défense: il n'a rien vu et n'est responsable de rien. Pourtant, son nom et son titre de gérant figuraient sur le tampon utilisé dans les communications destinées aux locataires. Sans compter qu'il était tout le temps avec d'Aris. «Vous avez dit que vous n'étiez pas au courant des conditions de vie des locataires, mais vous rentriez dans les logements, vous les voyez les « désordres », martèle la juge. «Pas dans tous les appartements», répond l'homme, évasif. «Vous trouvez ça normal, de louer un logement tout petit à une famille de 3 ou 4 personnes?», continue-t-elle d'interroger. «Elle fait entrer sa famille avec elle», se justifie-t-il.

À toutes les questions embarrassantes, il répond qu'il obéissait sans comprendre à Monsieur d'Aris. Alix Boyard explique qu'il était menacé de perdre son travail - un mi-temps comme chauffeur, facturé par une autre société de la constellation. Avec son maigre salaire de 478 euros, un RSA de 300 euros et une adresse dans un centre de domiciliation mis à disposition par la mairie pour les SDF, il a obtenu



nu, ironie de la situation, un logement HLM. Mais la procureure ne s'en laisse pas conter. Elle note qu'il a effectué des versements réguliers en liquides de 1500 euros sur son compte. Et elle le tacle : « Comment fait-on, avec ce type de revenu, pour effectuer chaque semaine des courses pour plusieurs centaines d'euros ? Et comment négocie-t-on avec une banque une carte de crédit Gold et une autorisation de découvert de 3100 euros ? »

### Certains parlent de gros bras...

« Cet homme me terrifie. » Un peu crispée dans sa robe noire, Virginie Baudelaire raconte les scènes d'insultes et de menaces proférées par Frédéric d'Arès, dont elle a été témoin. Avec son mari, ils sont propriétaires d'un appartement dans l'immeuble, un des rares à ne pas appartenir aux SCI. Au fil de leurs auditions, le couple raconte une atmosphère tendue, alors qu'ils assistent impuissants à la dégradation de l'immeuble et au refus systématique des SCI, qui ne payaient ni charges ni appel de fonds, d'effectuer des travaux. Les locataires confirment cette violence, qui s'exerçait au moindre problème de loyer, ou lorsque Frédéric D'Arès avait décidé qu'un d'eux devait quitter les lieux. Certains parlent de gros bras, d'injures racistes, de dégradations volontaires dans les appartements. « Il y a eu une discussion et il m'a menacé physiquement », raconte une femme à la barre.

Même le Polonais costaud y a eu droit. « Il a menacé de nous mettre à la porte en disant que notre bébé ne nous protégerait pas », se souvient-il. La violence semble tellement naturelle face à ces étran-

gers sans défense, que Frédéric d'Arès ne cherche même pas à s'en cacher devant des officiels. Lors d'une réunion de conciliation en 2014, il s'était montré tellement menaçant avec une locataire fragile, que les fonctionnaires de la mairie de Paris qui s'y trouvaient alertent la Fondation Abbé Pierre. « Même moi, j'en suis venue à la craindre, témoigne Sarah Coupechoux, qui ne l'a pourtant jamais vu. Les locataires vivent dans cette ambiance. C'est un microcosme. Quand l'une d'entre eux a été expulsée dans la cour avec toutes ses affaires, les autres l'ont tous vue. »

### L'effondrement d'un plancher

Omniprésente, la violence s'est surtout abattue sur les locataires quand ces derniers ont tenté de ne plus payer leur loyer. En août 2012, un arrêté de péril est pris à la suite de l'effondrement d'un plancher dans l'un des appartements du 62 rue de Meaux. Sept arrêtés d'insalubrité suivront pour la seule période 2013 et 2014, a rappelé à la barre Mikaël Guedj, en charge de la coordination de la lutte contre l'habitat indigne à la Mairie de Paris. Cela implique, normalement, une obligation à faire des travaux, qui ne sera jamais respectée, et entraîne une suspension de loyers, jamais effective non plus. En toute illégalité, Alix Boyard a continué d'envoyer des avis d'échéance et des lettres de relance. Malgré l'arrêté, la pression continuait pour exiger le paiement des loyers. C'est d'ailleurs une des infractions, dont les prévenus doivent répondre devant la justice. Interrogé à ce sujet, Alix Boyard se fait évasif : « Que voulez-vous que je réponde. Je n'en sais rien ? » « Monsieur signe et tamponne, mais il nous dit qu'il n'est





pas au courant», soupire la juge. Pas gêné, Frédéric d'Aris a même intenté plusieurs procédures pour obtenir l'expulsion de certains locataires. Et malgré l'arrêté de péril en cours, il les a toutes gagnées.

## La situation empire encore

Le procès devrait s'achever le 16 décembre prochain par une dernière journée d'audience dédiée aux plaidoiries. Les prévenus risquent jusqu'à dix mois d'emprisonnements, 300 000 euros d'amendes et la confiscation des biens. Si ce n'était pas le cas, Ian Brossat, l'adjoint PCF en charge du logement à la mairie de Paris, a expliqué au Parisien, que la municipalité envisageait de procéder à une expropriation, rendue possible par l'adoption en janvier 2020 d'un nouvel arrêté de péril. En attendant, la situation dans l'immeuble reste inchangée. Elle a même empiré, au dire d'une locataire, qui explique qu'en plus de le l'insalubrité, il y a désormais des drogués et des prostitués. Sept ans se sont écoulés depuis que l'enquête a été ouverte courant 2014, suite à un signalement de la FAP. En s'opposant à la demande de renvoi de la défense, un des avocats des parties civiles l'a rappelé: « Mes clients, comme d'autres, attendent ces audiences depuis déjà très longtemps. »

**Camille Bauer**  
**Extrait de l'Humanité**

## « Les Palestiniens se battent pour leur vie, Israël se bat pour l'occupation »

Rien n'a changé depuis 2015 (NDLR)

Oui, il y a une guerre, et le premier ministre, Benjamin Netanyahu, avec son mandat du peuple, a ordonné qu'elle s'intensifie. Il n'écoute déjà pas les messages de conciliation et d'acceptation du président palestinien, Mahmoud Abbas, dans les périodes calmes, pourquoi devrait-il les écouter aujourd'hui ?

Netanyahu intensifie la guerre, principalement à Jérusalem-Est, avec des orgies de punitions collectives. Il révèle ainsi qu'Israël a réussi à déconnecter physiquement Jérusalem de la plus grande partie de la population palestinienne, soulignant l'absence d'une direction palestinienne à Jérusalem-Est et la





faiblesse du gouvernement de Ramallah – qui tente d’enrayer la dérive dans le reste de la Cisjordanie.

La guerre n’a pas commencé jeudi dernier, elle ne commence pas avec les victimes juives, et elle ne prend pas fin quand plus aucun juif n’est assassiné. Les Palestiniens se battent pour leur vie, dans le plein sens du terme. Nous, juifs israéliens, nous battons pour notre privilège en tant que nation de maîtres, dans la pleine laideur du terme.

Que nous remarquons qu’il y a une guerre que lorsque des juifs sont assassinés n’enlève rien au fait que des Palestiniens se font tuer tout le temps, et que tout le temps, nous faisons tout ce qui est en notre pouvoir pour leur rendre la vie insupportable. La plupart du temps, il s’agit d’une guerre unilatérale, conduite par nous, pour les amener à dire « oui » au maître, merci beaucoup de nous laisser en vie dans nos réserves. Quand quelque chose dans l’unilatéralité de la guerre est perturbé, et que des juifs sont assassinés, alors nous accordons notre attention.

Les jeunes Palestiniens ne vont pas se mettre à assassiner des juifs parce qu’ils sont juifs, mais parce que nous sommes leurs occupants, leurs tortion-

naires, leurs geôliers, les voleurs de leur terre et de leur eau, les démolisseurs de leurs maisons, ceux qui les ont exilés, qui leur bloquent leur horizon. Les jeunes Palestiniens, vengeurs et désespérés, sont prêts à donner leur vie et à causer à leur famille une énorme douleur, parce que l’ennemi auquel ils font face leur prouve chaque jour que sa méchanceté n’a pas de limites.

Même le langage est malveillant. Les juifs sont assassinés, mais les Palestiniens sont tués et meurent. Est-ce vrai ? Le problème ne commence pas avec le fait que nous ne sommes pas autorisés à écrire qu’un soldat ou un policier a assassiné des Palestiniens, à bout portant, quand sa vie n’était pas en danger, ou qu’il l’a fait par télécommande, ou depuis un avion ou un drone. Mais c’est une partie du problème. Notre compréhension est captive d’un langage censuré rétroactivement qui déforme la réalité. Dans notre langage, les juifs sont assassinés parce qu’ils sont juifs, et les Palestiniens trouvent leur mort et leur détresse, parce que c’est probablement ce qu’ils cherchent.

Notre vision du monde est façonnée par la trahison constante par les médias israéliens de leur devoir de rapporter les événements, ou leur manque de capa-



cité technique et émotionnelle à contenir tous les détails de la guerre mondiale que nous sommes en train de conduire afin de préserver notre supériorité sur le territoire entre le fleuve et la mer.

Pas même ce journal n'a les ressources économiques pour employer 10 journalistes et remplir 20 pages d'articles sur toutes les attaques en période d'escalade et toutes les attaques de l'occupation en période de calme, depuis les fusillades, lors de la construction d'une route qui détruit un village, jusqu'à la légalisation d'un avant-poste colonial et à un million d'autres agressions. Chaque jour. Les exemples pris au hasard que nous arrivons à rapporter ne représentent qu'une goutte dans l'océan, et ils n'ont aucun impact sur la compréhension de la situation par la grande majorité des Israéliens.

Le but de cette guerre unilatérale est de forcer les Palestiniens à renoncer à leurs exigences nationales dans leur patrie. Netanyahu veut l'escalade parce que, jusqu'à maintenant, l'expérience a prouvé que les périodes de calme après le bain de sang ne nous ramènent pas à la ligne de départ, mais plutôt rabaisent à un niveau toujours plus bas le système politique palestinien, et ajoutent aux privilèges des juifs dans un Grand Israël.

Les privilèges sont le principal facteur qui déforme notre compréhension et notre réalité, en nous aveuglant. À cause d'eux, nous échouons à comprendre que même avec une direction faible, « présente-absente », le peuple palestinien – dispersé dans ses réserves indiennes – n'abandonnera pas, et qu'il continuera de puiser la force nécessaire pour résister à notre maîtrise malveillante.

**Par Amira Hass, journaliste israélienne couvrant les territoires palestiniens occupés et basée à Ramallah. Texte publié dans le quotidien Haaretz, le 9 octobre 2015.**

### On en revient meurtri.

Les images qui tournent sur nos chaînes de télévisions, les propos qui sont diffusés sur nos radios ou écrits dans notre presse dite libre et impartiale me font mal. Sous forme d'impartialité, à propos du conflit israélo-palestinien, on parle d'équidistance.

Quel comportement jésuitique ! On te chasse de ta maison et un étranger vient l'occuper. Tu manifestes devant ton lieu de prière, la grande mosquée de Jérusalem et tu es agressé par une armée, oh combien puissante. Tu es enfermé depuis des décennies dans une enclave de 360 km<sup>2</sup>. Tu ne peux te défendre. On comptabilise les morts sur les plateaux d'une balance

: 12 d'un côté, 213 de l'autre. Oui bien sûr, un seul mort, c'est déjà un de trop. Mais pourquoi ?

Je vais vous l'expliquer à la suite de mon vécu sur place. En avril 1999, j'ai accompagné une délégation de solidarité française menée par mon regretté camarade Fernand Tuil, « L'Association de Jumelage entre Camps palestiniens et Municipalités françaises ».

Pour mon séjour sur place, je fus accueilli par une famille palestinienne qui me fit découvrir la réalité de son quotidien. Cette petite maison abritait outre mon hôte, un instituteur, ses quatre enfants ainsi que ses deux vieux parents. Lors de leur rencontre, ceux-ci me montrèrent une vieille clef, celle de leur maison, la maison dont ils avaient été chassés. Ils la conservent si précieusement car ils ont gardé l'espoir de la retrouver, d'y retourner.

Savez-vous où elle se trouve aujourd'hui leur maison ? Elle est tout simplement sous la dalle de béton de l'aéroport de Tel Aviv. Autrement dit, au travers de la clef, ils expriment un symbole celui du retour.

Que s'est-il passé ? En 1948, de très nombreux Palestiniens sont chassés de leurs maisons, chassés par la force brutale de l'armée israélienne. Les soldats n'hésitèrent pas à brutaliser et même tuer les récalcitrants. Ceux qui partirent n'emportèrent que quelques maigres baluchons. Ils étaient devenus des réfugiés.

Où trouvèrent-ils un lieu hospitalier pour les abriter ? Après avoir dormi à la belle étoile, ils furent secourus par les Palestiniens chrétiens, leurs frères. Par la suite, la communauté internationale prit le relais et les abrita dans un premier temps sous des tentes puis avec le temps passant, elle leur bâtit un abri en dur de trois mètres sur trois. Neuf mètres carrés pour accueillir toute une famille. Les décennies passèrent et au fur et à mesure du temps, Ils ont construit de brique et de broc, de façon très hétéroclite pour augmenter leur espace vital.

Voilà, le visiteur belge que j'étais, accueilli avec chaleur, fut à l'écoute de leur vécu. Mon hôte avait de la chance, il devint instituteur et il travaillait pour l'UNWRA (ONU pour les réfugiés palestiniens). J'ai ainsi compris qu'on pouvait devenir réfugié dans son propre pays.

Ceux qui en avaient les moyens ont fui à l'étranger mais les autres furent appelés à vivre dans des camps de fortune. Celui où je fus accueilli était un petit camp de 500 âmes. Je visitai plusieurs familles et j'appris ainsi que mille et une entraves étaient mises à leur liberté d'existence. Ils sont des réfugiés et continuellement sous la menace, ils vivent grâce à la dépendance de la communauté internationale.



Où trouver du travail ? Le chômage atteint le plus de 43 % à Gaza. Des entraves sont mises à leur déplacement. Certains jours, les routes sont barrées par les forces d'occupation. On ne peut donc quitter son domicile. A 10 h, le passage est peut-être réouvert mais il est trop tard, la journée de travail est perdue. Cela peut parfois durer plusieurs jours.

J'ai vécu un épisode très significatif de la peur qui habite mes nouveaux amis. Un beau jour, ceux-ci me proposent d'aller à Ramallah effectuer une petite visite. A retour, le route est barrée par une herse et quatre militaires armés jusqu'aux dents effectuent un contrôle. Mes compagnons me disent : « Robert, ne parle pas et ne bouche surtout pas car ils n'hésitent pas à tirer ». J'obéis, évidemment et je constatai que mes quatre compagnons, des hommes en pleine force de l'âge se sont affaissés sur leur siège. Ils se sont fait tout petits. Ils avaient peur.

J'ai rencontré beaucoup de monde durant ce séjour, des Palestiniens mais aussi des Israélien(ne)s, femmes et hommes courageux qui s'opposent à la politique de colonisation, à l'apartheid mené par le gouvernement israélien. Déjà en 1999, Israël commençait à construire des maisons pour y loger les futurs colons. C'était il y a 22 ans et qu'a fait la communauté internationale ? Phraser, phraser, ... se donner bonne conscience.

J'en suis revenu meurtri au plus profond de moi-même.

**Robert Tangre**

### **Droit de grève, droit humain**

En novembre 2020, la justice a condamné 17 syndicalistes pour avoir participé à des actions lors d'une journée de grève. Cette condamnation inquiète les syndicats et aussi la Ligue des droits humains. A l'occasion de la journée internationale des droits humains du 10 décembre, la Ligue rappelle que le droit de grève et de manifester est un droit fondamental.

19 octobre 2015, c'est un jour de grève nationale contre les mesures du gouvernement de Charles Michel. Ce jour-là à Liège, 300 personnes, des grévistes bloquent un pont d'autoroute. A la télé le soir, on voit le soir les images de feux de palettes sur le pont, de panneaux détruits, d'énormes embouteillages sur l'autoroute : 400 km de bouchons.

### **Tous condamnés**

5 ans plus tard, le tribunal condamne 17 syndicalistes présents sur ce pont pour « entrave méchante à la circulation par leur présence sur les lieux. » Parmi les condamnés, des responsables syndicaux qui n'ont rien détruit et n'ont fait aucune violence. Ils étaient





sur les lieux pour montrer leur solidarité avec les grévistes, mais pour le tribunal qu'importe, les 17 syndicalistes sont condamnés pour, dit le tribunal «entrave méchante à la circulation».

Une «entrave méchante à la circulation», c'est-à-dire un blocage de voitures et peut-être même de un blocage par malveillance, pour nuire. Pour le tribunal, les syndicalistes ont donc fait cela « par leur seule présence sur les lieux ». 11 syndicalistes sont condamnés à 15 jours de prison avec sursis. 6 dirigeants du syndicat sont condamnés à 1 mois de prison avec sursis. Une toute petite peine pourrait-on dire. Oui, une toute petite peine pour la justice tout court et pour ce que prévoit le droit pénal dans ce cas (jusqu'à 10 ans de prison). Mais une très lourde peine pour la justice sociale et pour les droits humains. Pourquoi ?

### Injustice

Quand les gens font grève, c'est rarement par plaisir. Ils perdent de l'argent, ils sont mal vus par le patron et les chefs, ils vivent un grand stress. S'ils font grève, c'est pour garder leur emploi ou avoir un meilleur salaire ou encore être solidaires avec d'autres travailleurs en difficulté. Une grève est souvent la réaction à ce qui est vécu comme une injustice.

### Actions

Faire grève, c'est une façon de lutter contre une injustice sociale et de le faire savoir. Pour que la grève serve à quelque chose, il faut empêcher l'activité économique normale. Les grévistes peuvent bloquer les entreprises, mais parfois ils bloquent les voitures, les bus, les trains ou les bateaux dans un port. Une grève peut donc empêcher la circulation normale des moyens de transport. Ces

dernières années, les autorités et la justice acceptent de moins en moins les actions de travailleurs et travailleuses les jours de grève et ils visent aussi leurs dirigeants syndicaux.

### Des dirigeants symboles

En 2016 déjà, le président de la FGTB d'Anvers avait été condamné pour « blocage du port d'Anvers » lors d'une grève. En novembre 2020, ce sont 6 dirigeants du syndicat qui sont condamnés, dont Thierry Baudson qui était alors le président de la FGTB pour toute la Wallonie. Une condamnation qui est un symbole puisque Thierry représentait tout le syndicat de la Région wallonne. C'est donc d'une certaine manière tout le syndicat qui est condamné.

### Droit de grève

Devant le tribunal, un syndicaliste accusé a déclaré : « Aujourd'hui, le seul moyen de faire passer un message,



c'est de bloquer ». Mais pour le tribunal, il y a bien eu un blocage méchant de la circulation même, dit encore le tribunal, si ce blocage « faisait certes partie d'un schéma plus large ». Ce schéma plus large, c'est le droit de grève, le droit de manifestation.

### **Droits humains**

À l'occasion de la journée internationale des droits humains, la Ligue des droits humains de Belgique a déclaré sa solidarité avec les syndicalistes condamnés. Pour la Ligue qui défend les libertés fondamentales des citoyens : « Le droit de grève donne une voix aux travailleurs et travailleuses et est une portée d'entrée vers leurs droits

économiques, sociaux et culturels. La liberté syndicale et la liberté d'association ont permis d'obtenir la plupart de nos acquis sociaux et sont également à l'origine de la naissance de notre droit social. »

Condamner ces syndicalistes qui étaient sur les lieux au moment du blocage de l'autoroute, c'est, qu'on le veuille ou non, condamner le droit de grève et la solidarité. C'est, qu'on le veuille ou non, condamner d'une certaine manière la démocratie.

**Thierry Verhoeven**  
**Extrait de l'Essentiel**

---



**GREVE**